

# L'industrie du textile et l'environnement

## Analyse et rédaction

Josée Levasseur  
Service de la recherche  
4 février 2026

## Recherche documentaire

Thomas Duchesneau  
Service de l'information

Le *New York Times* est souvent cité comme étant à l'origine du terme *fast fashion*<sup>1</sup>. Généralement traduit par [mode éphémère](#), il s'agit d'un modèle d'affaires basé sur la production de vêtements abordables à un rythme effréné.

Cette note brosse un portrait général de l'industrie du textile, plus particulièrement celle qui produit des articles de mode éphémère, et de son impact sur l'environnement. Elle aborde les conséquences environnementales de cette production, notamment les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'eau et les microplastiques issus du lavage des textiles. Sont également présentés des projets visant l'encadrement de l'industrie du textile, des solutions pour le recyclage des vêtements et, enfin, des stratégies d'achat durable afin de contrer la culture des vêtements à coûts abordables et rapidement jetables.

## L'industrie du textile

Au Québec, la quantité de vêtements jetés aux poubelles puis acheminés vers des sites d'enfouissement a plus que doublé en dix ans. Selon la Société québécoise de récupération et de recyclage, mieux connue sous le nom de RECYC-QUÉBEC, 344 000 tonnes de textile ont été éliminées en 2023 alors qu'en 2011-2012 le bilan s'élevait à 161 000 tonnes<sup>2</sup>. Cette augmentation serait attribuable au phénomène de la *fast fashion*, qui s'est imposé dans l'industrie de la mode ces dernières années<sup>3</sup>. Il s'agit d'une tendance caractérisée par la consommation et la production rapide de vêtements à faible coût<sup>4</sup>.

Le renouvellement accéléré des collections entraîne une surconsommation et un gaspillage vestimentaire à l'échelle planétaire. Dès 2014, le nombre de vêtements produits annuellement dans le monde dépassait les 100 milliards<sup>5</sup>. En moins de 25 ans, la production mondiale de fibres textiles a plus que doublé, selon les données compilées par [Textile Exchange](#), un organisme à but non lucratif basé en Californie. De 58 millions de tonnes en 2000, cette production a établi un record de 124 millions de tonnes en 2023. Elle devrait atteindre les 160 millions de tonnes en 2030, si le rythme actuel se maintient<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Dans un article paru le 31 décembre 1989, la journaliste Anne-Marie Schiro crée cette expression désignant un engouement pour la mode éphémère en train de conquérir New York, signalant notamment l'ouverture d'une boutique Zara International à l'angle de la 59<sup>e</sup> rue et de Lexington Avenue (« [Fashion: Two New Stores Go into Fashion's Fast Lane](#) », *The New York Times*, 31 décembre 1989).

<sup>2</sup> RECYC-QUÉBEC, [Étude de caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'élimination 2023](#), juin 2025, p. 3.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>4</sup> Amélie Cléroux et Marie-Ève Bergeron, « [Comment s'habiller de façon plus écoresponsable?](#) », *Protégez-Vous*, 25 avril 2023.

<sup>5</sup> « Shoppers have responded to lower prices and greater variety by buying more items of clothing. The number of garments produced annually has doubled since 2000 and exceeded 100 billion for the first time in 2014: nearly 14 items of clothing for every person on earth. » Nathalie Remy, Eveline Speelman et Steven Swartz, « [Style that's sustainable: A new fast-fashion formula](#) », *McKinsey Sustainability*, October 20, 2016.

<sup>6</sup> Textile Exchange, [Materials Market Report 2024](#), 26 septembre 2024 (révisé en janvier 2025), p. 4; Amélie Cléroux et Marie-Ève Bergeron, *op. cit.*

La plupart des vêtements acquis ne seront portés qu'une poignée de fois avant de finir leur cycle aux ordures<sup>7</sup>. À l'échelle mondiale, entre 60 % et 73 %, des vêtements achetés aboutissent dans les décharges. Ils seront incinérés l'année qui suit leur production<sup>8</sup>. Cela équivaut à un camion de vêtements usagés jetés ou brûlés chaque seconde dans le monde. Le secteur de la mode génère une telle quantité de déchets que les Nations unies ont qualifié le phénomène « d'urgence environnementale et sociale » pour la planète<sup>9</sup>. De nos jours, il y a assez de vêtements sur terre pour habiller les six prochaines générations d'êtres humains<sup>10</sup>.

La majorité des sites d'enfouissement destinés à recevoir des vêtements usagés se trouvent en Afrique, en Asie du Sud et en Amérique du Sud. Par exemple, des millions de tonnes de vêtements arrivent au Chili chaque année. Ils proviennent de l'Europe, de l'Asie et des Amériques. Malgré le commerce de vêtements d'occasion présent dans différentes villes, une grande quantité continue de s'accumuler dans des dépotoirs à ciel ouvert, comme celui du désert d'Atacama où il est impossible de tout revendre<sup>11</sup>.

En Afrique, le Kenya et la Tanzanie, deux importateurs mondiaux de vêtements usagés, comptent également des dépotoirs de mode éphémère. Des feux à ciel ouvert sont allumés pour se débarrasser du surplus de chaussures et de textiles inutilisables ou n'ayant aucune valeur marchande. Ces fumées toxiques nuisent à la santé des personnes qui vivent à proximité<sup>12</sup>.

## Les répercussions environnementales

### Émissions de gaz à effet de serre

L'industrie du textile est l'un des facteurs de pollution, de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre les plus préoccupants au monde<sup>13</sup>. Selon l'Organisation des Nations unies, cette industrie contribue à environ 10 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, du fait de ses longues chaînes d'approvisionnement et de son mode de production à forte intensité énergétique<sup>14</sup>. Ses émissions sont plus élevées que celles des secteurs de l'aviation internationale et du transport maritime réunis<sup>15</sup>.

L'enfouissement des textiles génère aussi des gaz à effet de serre et du lixiviat<sup>16</sup>. Il s'agit d'un liquide composé d'eau de pluie, d'eau de fonte des neiges, de décomposition de déchets organiques enfouis, de produits chimiques ou de polluants, tel que l'azote ammoniacal. Bref, le lixiviat pollue les sols et les eaux<sup>17</sup>. De plus, lorsque les textiles passent par l'incinération, ils produisent des résidus toxiques et des émissions polluantes<sup>18</sup>.

<sup>7</sup> Annabelle Caillou, « ["Mode jetable" : être à la mode, mais à quel prix?](#) », *Le Devoir*, 25 mars 2025 ; Amélie Cléroux et Marie-Ève Bergeron, *op. cit.*

<sup>8</sup> John Bartlett, « [Notre amour pour la fast fashion déborde dans le désert d'Atacama](#) », *National Geographic*, 12 avril. 2023; TIESS [Territoires innovants en économie sociale et solidaire], « [Le réemploi solidaire au Québec. État des lieux de la filière textile](#) », 2025, p. 5.

<sup>9</sup> John Bartlett, *op. cit.*

<sup>10</sup> « [Les prix des vêtements : Marie-Michèle Larivée](#) », *Radio-Canada Ohdio*, 31 mai 2025. Voir aussi : Jules Couturier, « [Seconde main, première place](#) », *L'itinéraire*, 1<sup>er</sup> juillet 2024.

<sup>11</sup> John Bartlett, *op. cit.*

<sup>12</sup> Viola Wohlgemuth, « [Reportage : l'Afrique, dépotoir de la fast fashion](#) », *Greenpeace*, 10 juin 2022.

<sup>13</sup> Margot Hinry, « [Fast Fashion : comment se diriger vers une mode plus responsable ?](#) », *National Geographic*, 13 juin 2022.

<sup>14</sup> Nations Unies, « [L'ONU aide l'industrie de la mode en transition vers une économie bas-carbone](#) », 15 août 2018.

<sup>15</sup> Équiterre, « [Comment diminuer la surconsommation et le gaspillage de ses vêtements](#) », 21 septembre 2022.

<sup>16</sup> TIESS, *op. cit.*, p. 5.

<sup>17</sup> Office québécois de la langue française, [Lixiviat](#).

<sup>18</sup> TIESS, *op. cit.*, p. 5.

## Pollution de l'eau

En 2019, selon un rapport du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE<sup>19</sup>) l'industrie de la mode était la deuxième plus grande consommatrice d'eau de la planète<sup>20</sup>. Cette industrie utilise 93 milliards de mètres cubes d'eau, ce qui pourrait répondre aux besoins de consommation en eau de cinq millions de personnes<sup>21</sup>. À elle seule, la fabrication d'un jean nécessite environ 7500 litres d'eau, ce qui équivaut à l'eau bue par un humain pendant sept ans, souligne ce rapport<sup>22</sup>.

De plus, l'industrie du textile est responsable de 20 % de la pollution des eaux potables dans le monde, en raison de l'utilisation de teintures et d'autres produits de finition<sup>23</sup>. Le lavage des tissus traités et conçus avec des matières et des produits toxiques rejette des [microplastiques](#)<sup>24</sup> dans les océans et l'atmosphère<sup>25</sup>. Selon l'organisme [Ocean Wise](#) basé à Vancouver, voué à la protection des environnements marins, après le passage par le traitement des eaux usées, les lessives des ménages moyens au Canada et aux États-Unis rejettent annuellement jusqu'à 878 tonnes de microfibrilles de plastique dans les océans. Cela représente le poids de dix baleines bleues<sup>26</sup>.

Chelsea Rochman, pionnière dans la recherche sur la pollution par les microplastiques à l'Université de Toronto, affirme que les usines de traitement de l'eau éliminent 98 % des microfibrilles. Or, les boues de ces usines sont utilisées comme engrais. Ces microfibrilles capturées dans les boues se retrouvent alors dans l'environnement. Avec d'autres chercheurs, la professeure Rochman a mené des études sur l'utilisation de filtres à microplastiques installés sur des laveuses. Les résultats ont révélé que leur usage permet de limiter le passage des microplastiques vers les cours d'eau<sup>27</sup>. En [France](#), depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, les lave-linges neufs doivent en être dotés<sup>28</sup>. Des projets de loi similaires ont été présentés en [Ontario](#) en 2021 et en [Californie](#) en 2023, mais n'ont pas été adoptés.

## Des mesures et des initiatives pour l'encadrement des textiles

Le gouvernement français a décidé de s'attaquer directement au phénomène de la mode éphémère en légiférant sur le sujet. Le 10 juin 2025, le Sénat français a adopté le texte d'un projet de loi afin de réduire l'impact environnemental de l'industrie du textile<sup>29</sup>. En plus de définir ce qu'est la pratique commerciale de la mode éclair, le texte comprend notamment des dispositions visant à renforcer l'information et la sensibilisation du consommateur à l'impact environnemental de la mode éphémère, ainsi qu'à examiner les possibilités de réemploi et de réparation des vêtements et accessoires. Le projet de loi interdit aussi la publicité aux entreprises et aux produits relevant de la *fast fashion*. Il instaure une taxe sur les petits colis envoyés depuis des pays situés hors de l'Union européenne – principalement des livraisons depuis la Chine

<sup>19</sup> UN Environment Programme, « [UN Alliance For Sustainable Fashion addresses damage of "fast fashion"](#) », 14 mars 2019.

<sup>20</sup> Cette donnée est toujours d'actualité : Earth.Org, « [The Environmental Impact of Fast Fashion, Explained](#) », 20 janvier 2025.

<sup>21</sup> United Nations, « [UN launches drive to highlight environmental cost of staying fashionable](#) », 25 mars 2019.

<sup>22</sup> Nations Unies, « [L'ONU pour une industrie de la mode plus durable dans le sillage de la COVID-19](#) », 22 juin 2020.

<sup>23</sup> Parlement européen, « [Production et déchets textiles : les impacts sur l'environnement \(infographies\)](#) », 29 décembre 2020.

<sup>24</sup> Les microplastiques sont des particules de cinq millimètres et moins. Voir Rochman Lab, « [Plastiques – un cocktail chimique](#) », University of Toronto, 4 février 2022.

<sup>25</sup> Margot Hinry, *op. cit.*

<sup>26</sup> Sarah Ellam, « [Les lessives rejettent des milliards de microfibrilles de plastique dans l'océan](#) », *Ocean Wise*, 10 Octobre 2019.

<sup>27</sup> Mathieu Perreault, « [Des filtres à laveuse pour réduire le nombre de microplastiques libérés](#) », *La Presse*, 7 mars 2022.

<sup>28</sup> Voir l'article 79 de la [Loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire \(1\)](#).

<sup>29</sup> Olivier Guyot, « [Loi "Anti fast fashion": le Sénat adopte un texte ciblant principalement Shein](#) », *Fashion Network*, 10 juin 2025. Valérie Simard, « [La France s'attaque à la mode ultra-éphémère](#) », *La Presse*, 11 juin 2025. En date de décembre 2025, la loi n'était toutefois pas encore en vigueur.

– en imposant un prélèvement de 2 à 4 euros par colis sur les plateformes comme Shein ou Temu, aujourd'hui exemptées de nombreux droits d'entrée<sup>30</sup>.

À Québec et à Ottawa, des projets de loi ont été présentés dans le but de contrer les effets négatifs de l'industrie du textile sur l'environnement, sans jamais être adoptés. À l'Assemblée nationale, en 2018, un [projet de loi public de député avait pour objet de permettre l'utilisation de fibres recyclées comme matériau de rembourrage](#), en autorisant l'ajout de rembourrage fait à partir de fibres textiles provenant du recyclage d'un filé, d'un tissu, d'un article textile de consommation ou d'un produit de plumage. Il prévoyait aussi l'étiquetage des matériaux de rembourrage composés de fibres textiles recyclées et des articles rembourrés à partir de ces matériaux. En 2023, un député a présenté à la Chambre des communes [un projet de loi prévoyant l'élaboration d'une stratégie nationale de réduction des déchets textiles](#). Les mesures proposées visaient notamment à faciliter la réutilisation, la réparation, la transformation et le recyclage des textiles, à appuyer la création de technologies et d'infrastructures de recyclage des textiles à l'échelle du Canada et à empêcher l'exportation de déchets textiles inutilisables vers les pays en développement.

## Réduire la pollution textile

### Donner une seconde vie

Selon l'enquête menée par RECYC-QUÉBEC dans le cadre de son Bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec, les installations de récupération des textiles en activité ont déclaré avoir reçu plus de 38 000 tonnes de matières en 2023. Ces installations regroupent surtout des friperies et des ressourceries, ainsi que d'autres acteurs tels que des récupérateurs de surplus auprès de ces établissements, des organisations effectuant du recyclage sous forme de chiffons principalement, et des organisations caritatives finançant leurs activités par la revente en gros de textiles aux récupérateurs<sup>31</sup>.

De ces 38 000 tonnes de matière traitée par les installations de récupération, 7 % a été éliminée, alors que 93 % a été détournée de l'élimination. Près du tiers (29 %) des textiles traités ont été destinés au réemploi local et un peu moins de la moitié (44 %) ont été acheminés à des courtiers qui exportent les textiles. Enfin, 19 % des matières traitées ont été transformées sur place (chiffons, artisanat, etc.) et 2 % sont allés vers d'autres destinations au Québec<sup>32</sup>.

Chaque tonne de textile réutilisée génère sept fois plus d'emplois que son enfouissement. On estime à 420 le nombre d'organisations de réemploi solidaire. Elles détournent au moins 21 % des textiles des sites d'élimination<sup>33</sup>. Néanmoins, en raison de la surconsommation et du gaspillage vestimentaire, ces organisations sont trop souvent submergées par une quantité de vêtements qui dépasse leur capacité de traitement et de vente<sup>34</sup>.

### Recyclage de la fibre

Les débouchés du recyclage des textiles sont limités au Québec<sup>35</sup>. Cela implique d'importants défis technologiques et financiers, notamment en ce qui concerne la séparation et le tri des textiles selon leur

<sup>30</sup> Diane Vanderschelden, « [Vote sur la loi anti-fast fashion du 10 juin : enjeux, mesures clés et perspectives législatives](#) », *Fashion United*, 10 juin 2025.

<sup>31</sup> RECYC-QUÉBEC, [Bilan 2023 de la gestion des matières résiduelles au Québec](#), 2025, p. 40.

<sup>32</sup> *Ibid.*

<sup>33</sup> TIESS, *op. cit.*, p. 7.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>35</sup> « [Quoi faire des vêtements qu'on ne porte plus?](#) », *Protégez-Vous*, 6 octobre 2021.

catégorie de fibre en vue du recyclage ou d'autres formes de valorisation<sup>36</sup>. Selon RECYC-QUÉBEC, le recyclage des matières textiles demeure marginal<sup>37</sup>. Bien que plusieurs projets de recherche soient en cours pour développer une façon de recycler les vêtements usagés, il n'existe pas encore de solution durable<sup>38</sup>.

Le recyclage du textile sert principalement à la fabrication de chiffons, de rembourrage de matelas et de bourre de coussins<sup>39</sup>, de feutre et de matériaux isolants et insonorisants<sup>40</sup>. Quelques entreprises québécoises recyclent le surplus de textiles neufs provenant des commerces, des manufacturiers et des designers locaux. C'est le cas de Next Chance qui conçoit notamment des emballages cadeaux durables. Il existe aussi de la recherche sur l'utilisation de champignons servant d'agglomérant qui tient les textiles ensemble et qui crée des mycomatériaux. Ces champignons ont aussi la capacité de dégrader les molécules contenues dans les additifs, colorants et retardateurs de flamme qu'on trouve dans les textiles. Le mélange de pâte textile est moulé, séché, puis transformé en boules de Noël, en cache-pots, en panneaux acoustiques ou en mannequins<sup>41</sup>.

### Acheter moins et mieux

Le consommateur sensible au phénomène de la mode éphémère et qui désire limiter son impact environnemental à l'achat d'un nouveau vêtement peut se tourner vers différentes avenues. Parmi les solutions proposées dans la littérature pour éviter le gaspillage du textile et générer moins de pollution, il est souvent suggéré d'acheter moins et mieux.

Le magasinage de seconde main est aussi une option intéressante, laquelle fait de plus en plus d'adeptes, particulièrement dans les friperies. Elles sont de moins en moins considérées comme des lieux qui proposent des vêtements bon marché, mais plutôt comme offrant des produits uniques<sup>42</sup>. On y trouve aussi des pièces d'époque ou griffées faites de coton ou de soie de meilleure qualité que celles de la mode rapide<sup>43</sup>.

D'autres consommateurs se tournent vers l'industrie de la mode durable faite de fibres plus respectueuses de l'environnement. De plus en plus de marques proposent des pièces écoresponsables et durables, qui réduisent leur empreinte écologique<sup>44</sup>. Pour acheter des vêtements éthiques, le magazine *Protégez-Vous* conseille de privilégier les designers locaux et les vêtements fabriqués au Québec ou au Canada. Il est aussi suggéré de bien lire les étiquettes et de rechercher des vêtements en fibres naturelles, en fibres biologiques, en fibres équitables ou faites à partir de matières recyclées<sup>45</sup>.

Ce sont là quelques solutions proposées à la clientèle soucieuse de faire des choix vestimentaires qui auront moins d'impact sur l'environnement.

---

<sup>36</sup> Jeanne Corriveau, « [Que faire pour recycler des vêtements usagés, trop usés pour être réutilisés?](#) », *Le Devoir*, 27 juillet 2022.

<sup>37</sup> Caroline Montpetit, « [Bien du fil à retordre pour une mode écologique](#) », *Le Devoir*, 22 avril 2023.

<sup>38</sup> « Quoi faire des vêtements qu'on ne porte plus? », *op. cit.*

<sup>39</sup> Valérie Simard, « [Cul-de-sac éternel pour les vêtements usés ?](#) », *La Presse*, 31 mai 2024.

<sup>40</sup> Amélie Cléroux et Marie-Ève Bergeron, *op. cit.*

<sup>41</sup> Elena Meyer, « [Des entreprises québécoises veulent créer une filière de recyclage textile](#) », *Le Devoir*, 9 septembre 2025; Lisa-Marie Bélanger, « [Décorer son sapin de vieux vêtements et de champignons](#) », *Radio-Canada*, 22 décembre 2023.

<sup>42</sup> Raphaël Beaumont-Drouin, « [Des friperies en pleine "effervescence" et en expansion](#) », *Radio-Canada*, 21 janvier 2024.

<sup>43</sup> Jules Couturier, « [Seconde main, première place](#) », *L'itinéraire*, 1<sup>er</sup> juillet 2024.

<sup>44</sup> Amélie Cléroux et Marie-Ève Bergeron, *op. cit.* Voir la section « Mode responsable : une question de fibres textiles » pour en connaître davantage sur les fibres.

<sup>45</sup> Cindy Grappe, « [Comment acheter des vêtements éthiques](#) », *Protégez-Vous*, 30 mars 2023.



### **Conditions d'utilisation**

La Bibliothèque ne peut être tenue responsable de l'utilisation qui est faite du document transmis. Rien dans ce document ne peut être interprété comme un avis de la Bibliothèque. Le résultat de la recherche est préparé uniquement à partir de sources du domaine public. La Bibliothèque assure la confidentialité des personnes requérantes, mais ne garantit pas l'exclusivité des travaux produits. En effet, il lui arrive de réutiliser les résultats de ses recherches afin de répondre à d'autres demandes ou pour alimenter ses publications institutionnelles, accessibles à toutes et à tous.

ISBN 978-2-555-03021-3

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026